



SAINT-POL-SUR-TERNOISE

ARRETE MUNICIPAL

Portant sur l'interdiction de circuler et de stationner
Place l'Hôtel de ville (devant la Mairie)
« Fête de la musique »
M 062-767-26-127

Nous, Danielle VASSEUR, Maire de la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1 relatif à la Police de la Circulation et du stationnement,
Vu la posture Vigipirate « hiver-printemps 2026 » active depuis le 05 janvier 2026,
Vu l'organisation d'une soirée musicale exceptionnelle à l'occasion de la « Fête de la musique » le samedi 20 juin 2026 de 20h00 à 00h00 sur la place de l'Hôtel de ville devant la mairie,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour faciliter le bon déroulement de cet évènement.
Par ces motifs,

ARRETONS

Article 1 :

Le vendredi 19 juin 2026 à partir de 23h00 jusqu'au samedi 20 juin 2026 à la fin de l'évènement, la circulation et le stationnement sur la place de l'Hôtel de ville (devant la mairie), seront interdits à tous les véhicules.

Le samedi 20 juin 2026 à partir de 12h00 à la fin de l'évènement le stationnement sera interdit dans la rue Bâcler d'Albe du n° 3 jusqu'au n°13.

Le samedi 20 juin 2026 de 19h00 à la fin de l'évènement, la circulation sera interdite dans la rue Bâcler d'Albe.

Le samedi 20 juin 2026 de 19h30 à la fin de l'évènement, le stationnement sera interdit sur les places « zone bleue » situées côté rue des Carnes.

Article 2 :

Les véhicules gênants seront mis en fourrière selon l'article L.325-1 et suivants du Code de la Route.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation réglementaires et le barriérage seront mis en place par les soins des services techniques.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise, Monsieur le Chef de Police Municipale, Madame la Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie, sont chargés, chacun en, ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et affiché en Mairie.

Fait à Saint Pol-sur-Ternoise, le 29 MAI 2026
Pour Le Maire, par délégation
Didier HOCHART
1^{er} Adjoint



Publié le : 29 MAI 2026